

# Les fonctionnaires dérangeants du département "Documentation patrimoniale"

Il ne faut pas être aveugle pour constater aisément que suite à une diminution sensible et rapide du personnel de l'administration de la documentation patrimoniale, on tend peu à peu vers une privatisation intensive des tâches et ce, par le biais d'accords de collaboration entre l'autorité et des partenaires privés, tels que des géomètres, des architectes, des agents immobiliers, des notaires etc.... En échange, ces partenaires externes auront un accès (limité) aux bases de données de notre département.

**D**ans la presse on parle avec beaucoup d'éloquence de ces accords qui sont dépeints comme positifs pour l'administration.

La communication envers le personnel se fait au moyen de brochures luxueuses et de termes académiques, mais dont le résultat est vide de sens.

Lorsqu'il d'agit d'annoncer des nouvelles positives, nos managers sont les premiers à monter au front, car bien entendu il s'agit pour eux de se couvrir de médailles. Eux seuls sont à l'origine d'une telle réussite !

Mais, lorsque les nouvelles sont moins plaisantes à annoncer, telles que l'arriéré, les mauvaises méthodes de travail, le retard dans l'accomplissement de certaines tâches du recouvrement, ... alors le personnel est montré du doigt. Le personnel est incapable de travailler sur PC, il craint l'innovation et le niveau est trop bas (dixit Mr.Laes, Top Manager, à Mr. Van Mechelen).

## Des larmes et du sang

Il n'est pas dans mon intention de mettre tous les managers dans le même panier.

Mr. De Brone, Directeur Général, a littéralement déclaré aux organisations syndicales que la réforme coûtera des larmes et du sang à la génération actuellement en partance, et que ce sera la génération future qui en recueillera les fruits.

J'aimerais objecter au Ministre van Mechelen que depuis que la Flandre est devenue compétente pour une bonne part des droits d'enregistrement, des décrets, les uns plus compliqués que les autres, ont vu le jour.

Le retard dans la restitution des droits

d'enregistrement est en grande partie justifié par la législation complexe en vigueur et certainement pas à cause du niveau trop bas de nos collaborateurs. Et on n'a pas encore abordé la question du manque de personnel !

L'Automatisation poursuit son cours progressivement, mais il existe trop de programmes différents et le tout évolue beaucoup trop lentement.

Régulièrement le système utilisé tombe en panne et le personnel n'est plus en mesure de travailler. Il ne voit pas d'autre solution que d'attendre patiemment que «Sésame s'ouvre à nouveau».

Les frustrations que cela engendre auprès du personnel sont énormes. Il est par ailleurs facile de s'en rendre compte, il suffit de lire chaque jour leurs remarques dans le livre des annotations sur le site Aced.

On devrait obliger tous nos managers, en ce y compris le Ministre Reynders et le Ministre Van Mechelen, à lire chaque jour ces remarques. Alors, probablement, ils n'en arriveraient pas à la conclusion que les fonctionnaires de l'enregistrement sont immensément bêtes et aussi demeurés que leurs pieds, mais que ce sont bien leurs programmes qui sont stupides et non adaptés au travail demandé.

Ceux qui pensent que le personnel de l'enregistrement veut revenir à une situation antérieure se trompent lourdement. Nous sommes bien conscients que la modernisation de notre administration est fondamentalement nécessaire, mais la manière d'agir actuellement est-elle la bonne ?

D'autres parlent d'une réorganisation réussie au sein du Cadastre.



## Des jérémiades

Au sein du SLFP on entend aussi des jérémiades et non des moindres. En 1994 il existait encore une instruction traitant de la nécessité d'effectuer des visites sur place avant de déterminer un revenu cadastral. Aujourd'hui, on ne peut plus faire de visites sur place, sauf circonstances exceptionnelles. Au cadastre aussi rien ne va plus.

Mesdames et messieurs les Ministres et les Managers, si la réorganisation de nos services vient à être couronnée de succès, ce sera grâce au personnel et non pas malgré le personnel. La plupart des fonctionnaires de l'enregistrement souhaitent effectuer leur travail avec soin, mais à l'heure actuelle cette possibilité ne leur est pas offerte, car avec les méthodes de travail d'aujourd'hui, tout va de travers...

# SLFP – Groupe Finances

Galerie du Centre Bloc II - Rue des Fripiers 15-17 - 1000 BRUXELLES

Chère (Cher) Membre,

Le SLFP Groupe Finances organise son Assemblée générale le vendredi 1er février 2008 à 10 heures. Cette rencontre se déroulera à 1853 Strombeek-Bever, Avenue des Acacias 32, dans les locaux d'INTERNOS, le centre de loisirs – Finances – Brabant, bien connu de tous. Nous espérons que, comme les années précédentes, vous y assisterez nombreux.

Vu le nombre limité de places assises disponibles, seuls les 120 premiers membres inscrits auront une place assise. Seuls les membres pourront assister à l'Assemblée générale.

Afin de nous permettre de préparer au mieux cette réunion, nous vous demandons de nous renvoyer le talon d'inscription au plus tard le 18 janvier 2008, par e-mail, fax ou par courrier.

Les membres inscrits recevront un plan d'accès avec le congé syndical. L'Assemblée générale se clôturera par un drink et une collation et ce, jusque 15 heures.

Cordiales salutations,

Paul MONSAERT, Président National

## DATES IMPORTANTES À RETENIR : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES RÉGIONALES.

- ▶ Namur – Luxembourg :  
12 février 2008
- ▶ Bruxelles – Brabant :  
29 février 2008
- ▶ Mons - Hainaut :  
07 mars 2008
- ▶ Liège :  
21 mars 2008

### TALON D'INSCRIPTION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Je m'inscris à l'Assemblée générale du SLFP – Groupe Finances à INTERNOS Centre sportif et de loisirs à Strombeek-Bever.

Nom :

Adresse :

N° de membre :

Téléphone :

GSM :

E-mail :

Date et signature :

A renvoyer au plus tard pour le 18 janvier 2008 au : SLFP – Groupe Finances  
Galerie du Centre Bloc II – Rue des Fripiers 15-17 à 1000 BRUXELLES  
Ou par e-mail : [minfin@slfp.eu](mailto:minfin@slfp.eu) ou par fax au 02/226.41.10